



CAISSE RÉGIONALE
D'ASSURANCE MALADIE
RHÔNE-ALPES

Service Prévention des Risques Professionnels

26, rue d'Aubigny 69436 Lyon cedex 03
téléphone : 04 72 91 96 59 - télécopie : 04 72 91 97 09

FT 1024

JANVIER 2004

Le contrat de prévention

Une aide technique et financière
pour vous aider à inclure dans votre projet d'entreprise
la maîtrise des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

PREMIÈRE ÉTAPE

Un dispositif négocié avec la profession

Une convention d'objectifs est signée par une organisation professionnelle représentant votre activité et par la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie).

La convention d'objectifs

définit les objectifs de prévention prioritaires de la profession :

- les orientations générales,
- les objectifs de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, ainsi que les conditions administratives.

DEUXIÈME ÉTAPE

Un projet sur mesure pour l'entreprise

A partir de l'évaluation des risques professionnels dans votre entreprise, transcrite sur votre "Document Unique", et du diagnostic établi conjointement avec le technicien-conseil de la CRAM Rhône-Alpes, un plan d'action est élaboré. Les mesures de prévention sont mises en oeuvre dans le cadre d'un contrat personnalisé de prévention dont la durée est fonction de votre programme d'investissements et peut atteindre 3 ans.

Les engagements de l'entreprise

Investir dans des équipements de travail sûrs, supprimer ou réduire les principaux risques, réduire les nuisances, améliorer durablement les conditions de travail, former le personnel à travailler en sécurité.

Les engagements de la CRAM Rhône-Alpes

Conseiller et assister l'entreprise pour l'aider à réussir son projet, participer à la définition des objectifs de prévention, évaluer les solutions envisagées, participer aux actions de formation, verser les avances au fur et à mesure des réalisations, transformer les avances en subventions après évaluation de l'efficacité des mesures de prévention.

Comment effectuer la demande ?

Une lettre, exposant les grandes lignes de votre projet, adressée à la CRAM Rhône-Alpes, déclenche l'action du service Prévention.

Quelques exemples de réalisations

Toutes activités

Correction acoustique des locaux de travail, encoffrement des machines bruyantes, aménagement des circulations au sol, amélioration des manutentions manuelles, captage des polluants, conception ergonomique des postes de travail, sécurité routière (équipement de véhicule, téléconférence).

Bâtiment & travaux publics

Outils insonorisés et antivibratiles, anémomètre, commande à distance d'engins, échafaudage à montage en sécurité, plate-forme de travail en encorbellement, plate-forme élévatrice mobile de personnes, blindage de tranchée, remorques et casiers de rangement, *et formations associées.*

Etablissements de soins

Lits à hauteur variable, lève-malades, pèse-malades, respirateurs en circuit fermé, hottes à flux laminaire.

Métallurgie

Captage des fumées de soudage, remplacement des presses à clavettes par des presses à embrayage à friction, barrage immatériel sur les presses et presses plieuses, cabine de peinture.

Transport routier

Suspension pneumatique, sellette de sécurité, compteur métrique de mise à quai, hayon élévateur, climatisation de la cabine, matériels permettant bâchage et débâchage depuis le sol, barrière escamotable de fosse d'entretien.

Quelques exemples de formations associées

Management de la prévention, conduite d'un projet industriel, projet manutentions, sensibilisation aux risques professionnels, analyse des accidents, conduite en sécurité des engins de chantier, montage d'échafaudages, blindage de tranchées, approche ergonomique des situations de travail, formation à la conduite automobile.

PME, ce partenariat vous concerne

Vous comptez moins de 200 salariés. Le service Prévention de la CRAM Rhône-Alpes peut participer à l'étude et au financement de votre projet s'il intègre l'amélioration des conditions de sécurité et de travail de votre personnel.

Participation financière de la CRAM Rhône-Alpes

Valeurs moyennes (en 2002) à titre d'exemple.

Activités	Montant de la participation (en euros)	Pourcentage par rapport au montant de l'investissement
Métallurgie	55 000	20 %
BTP	34 500	23 %
Transport	54 000	13 %